Département de La Haute-Savoie

Commune de Villard

****

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
VOLET EAUX PLUVIALES

****

- Travaux et recommandations -

Réseaux:

- Réseau EP existant
- Fossé

Travaux:

- Travaux à réaliser

Divers:

- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide (terrain)
- Contour du PLU (Zones U et AU).
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Réseau hydrographique

Date: Août 2018
Echelle: 1/5 000
Fichier: Zonage EP_Villard.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél. 04.50.24.60.91/Fax. 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: info@eau-assainissement.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 – Reproduction interdite>>

Sur l'ensemble de la commune :

Proximité cours d'eau

⑦ Travaux à réaliser :
Repérage en zone naturelle ou zonage réglementaire.

⑧ Travaux à réaliser :
En ce qui concerne la protection des espèces et des habitats, le Grenelle II instaure l'obligation suivante: Le long de certains cours d'eau, sections de cours d'eau et plans d'eau de plus de 10 ha, l'exploitant, l'occupant ou le propriétaire de la parcelle riveraine est tenu de maintenir une bande végétale d'au moins 5 m à partir de la rive.

⑨ Travaux à réaliser :
En plus de cette bande végétale, il convient de respecter un recul pour les constructions, remblais, etc ... Conventionnellement, un recul de 10 m est préconisé.

⑩ Travaux à réaliser :
Il est recommandé de prévenir tout stockage ou dépôt dans la bande de recul de 10 m (pile de bois, etc ...)

⑬ Travaux à réaliser :
Gérer le dysfonctionnement de résurgence sur la zone.

⑭ Travaux à réaliser :
Il conviendra de se référer aux prescriptions en cas de réalisation d'une étude réalisée sur le secteur.

⑫ Travaux à réaliser :
Se référer aux prescriptions de l'étude spécifique réalisée sur le secteur.

⑥ Travaux à réaliser :
Diagnostiquer l'origine de la pollution dans le ruisseau et mettre en conformité le rejet polluant (pouvoir de police de l'eau).

Pour l'ensemble des SPU :

⑪ Travaux à réaliser :
Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire.

① Travaux à réaliser :
Réaliser une étude hydrogéologique approfondie pour établir précisément l'origine de ces arrivées d'eau et proposer des solutions adaptées.

② Travaux à réaliser :
Réduire de la vulnérabilité en diminuant l'exposition des biens aux risques.

③ Travaux à réaliser :
Mise en place de dispositifs de protection rapprochée (mise en place de drains par exemple).

④ Travaux à réaliser :
Réduire de la vulnérabilité de la parcelle construite (diminution de l'exposition des biens aux risques).

⑤ Travaux à réaliser :
Mise en place de dispositif de protection rapprochée (merlon franchissable au droit de l'accès).

HABERE LULLIN
BURDIGNIN
BOGEVE
ONNION

Sous les Noyers
Les Noyers
Ruisseau des Noyers
La Scie
Les Nais
La Perraillaz
Les Prés
Ruisseau du Sage
Rui. de la Lanche
La Veillaz derrière
La Veillaz devant
La Veillaz d'en Bas
Le Bourgeau
Les Péruts
La Lanche
Les Crozats
Longue Raie
Les Granges
Ruisseau des Granges
La Menoge (Torrent)
Ruisseau de Bévoué
La Bucca
Ruisseau de Chez Lacroix
Les Crys
La Gruaz d'en Bas
Les Sages
Ruisseau des Andrys
Les Andrys
Ruisseau de Bévoué
Le Replan
A Curtet
Ruisseau de la Golette
Les Courbes
Les Combes d'Aval
Les Combes d'Amont
Les Reynats
Chez Lacroix
Sechemouille
Ruisseau de la Golette
Ruisseau de Bévoué
La Chapelle
Ajon d'amont
Ajon d'aval
Guedenet
Ruisseau de La Fully
La Fully
Ruisseau des Chevriers
Ruisseau de Chez Favre

SPU 1
SPU 2
SPU 3
SPU 4

N

Echelle
0 100 200 m